



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Melle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Création d'un poste de contractuel de chargé de mission pour aider à la structuration des emplois et des activités tertiaires en faveur des entreprises

La compétence liée au développement économique occupe, aujourd'hui, à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise une place essentielle des activités de notre collectivité au profit du développement et de l'attractivité du territoire.

Afin de renforcer les actions en direction des entreprises présentes et futures sur le territoire de l'agglomération, il convient de renforcer la Direction du développement économique afin d'assurer des missions liées en particulier à la structuration des emplois et des activités tertiaires en faveur des entreprises.

Ses missions seront les suivantes :

- Suivi et analyse des besoins en ressources humaines des entreprises en lien avec les organismes extérieurs

- Identification des emplois clefs à attirer pour une agglomération qui a l'ambition d'être une capitale régionale d'envergure européenne
- Assistance et conseil pour le développement d'une formation distinctive : e-learning, priorisations sectorielles
- Mise en relation des acteurs de l'emploi et de la formation
- Rapprochement des entreprises avec les acteurs des dispositifs d'insertion
- Animation d'un interface entreprises/partenaires publics
- Mise en valeur des talents passés et actuels du Grand Dijon à vocation identitaire

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de créer un emploi contractuel de chargé de mission pour aider à la structuration des emplois et des activités tertiaires en faveur des entreprises et de conclure un contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2006. La personne affectée à ce poste percevrait une rémunération brute mensuelle afférente à l'indice majoré 1407. Cette rémunération est globale et est exclusive de toute prime ou indemnité à l'exception du supplément familial de traitement, des remboursements de frais de mission et de déplacement dans les conditions applicables aux membres de la Fonction Publique.

Vu l'avis du bureau,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De créer** un emploi contractuel de chargé de mission pour aider à la structuration des emplois et des activités tertiaires en faveur des entreprises et de conclure un contrat dans les conditions énumérées ci-dessus et pour une durée de trois ans ;
- **De dire** que cette création prendra effet à compter du 1^{er} juin 2006,

Publié le 22 MAI 2006
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2006



Pour extrait conforme,
Le Président